

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2020 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 11

Convocation du 03 juin 2020.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'école sous la présidence de Monsieur Vincent KOBLOTH, Maire.

Membres présents : Mmes, Hélène FIMBEL, Laurence HARTZ, Gabrielle ROECKEL.
MM. Arthur BOHN (arrivé en cours de séance), Éric DULCK, Michel KOENIG, Vincent KOBLOTH, Alain LEFFTZ, Frédéric MERCKLING, Christophe RIEBEL, Jean-Pierre RIHN.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 21 février 2020 et du procès-verbal du 25 mai 2020,
2. Affectation des résultats 2019,
3. Vote des taux,
4. Budget primitif,
5. Décision fixant la liste des dépenses payables sans ordonnancement,
6. Divers et communication.

Monsieur le Maire, Vincent KOBLOTH, accueille les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20h.

Monsieur le Maire propose que soit rajouter deux points à l'ordre du jour :
au point n°6 : « Désignation délégué SDEA »,
au point n°7 « Travaux de voirie »,
Ainsi le point n°6 « Divers et communications » passe au point n°8.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouvel ordre du jour.

1/ Approbation du procès-verbal du 21 février 2020 et du procès-verbal du 25 mai 2020

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 21 février 2020.

Le procès – verbal de la séance du 25 mai 2020 n'étant pas revenu du contrôle de légalité il ne peut être approuvé et sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

20h05 : Arrivée de M. Arthur BOHN.

2 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Vincent KOBLOTH,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	202 666.75€
<u>Résultat de l'exercice (A) :</u>	
Recettes – Dépenses (272 526.92€ – 178 541.88€)	93 985.04€
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR002)	108 681.71€
 Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	 35 700.36€
<u>Solde d'exécution de l'exercice (D) :</u>	
Recettes – Dépenses (4 019.53€ - 35 315.56€)	- 31 296.03€
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID001)	66 996.39€
 <u>Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) :</u>	
Recettes – Dépenses (0,00 € - 50 000 €)	-50 000,00€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT (FR 002) :	202 666.75€
---	--------------------

3/ Vote des Taux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux et vote donc les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,30 %

4/ Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vote le budget primitif de l'exercice 2020 s'élevant en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT : 384 299.64€
Section d'INVESTISSEMENT : 253 000.00€

5/ Décision de fixer la liste des dépenses payables sans ordonnancement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le présent point est annulé. En effet, ce point relève d'une décision du Maire, il n'y a donc pas lieu pour le Conseil Municipal de délibérer.

6/ Désignation délégué du SDEA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseil municipaux de mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué commun, par tranche de 3000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un délégué commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune – Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

CONSIDERANT que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire ;

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire.

APRES en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention, décide

DE DESIGNER en application de l'article 11 des Statuts du SDEA :

- Pour la compétence eau potable :

N°	NOM	PRENOM
1	KOBLOTH	Vincent

7/ Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise BICK pour des travaux Chemin du Gruckert ainsi qu'au Siebenweg.

Le devis présente une variante comprenant la pose de dalles gazon dans le virage. Le montant du devis avec la variante de dalles gazon est de 29 705 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

RETIENS le devis de l'entreprise BICK pour un montant de 29 705€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de subventions auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de la Communauté de Communes du Pays de Barr,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

8/ Divers et communications

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 26 juin 2020,

La publication le 26 juin 2020,

Fait à Reichsfeld le 23 juin 2020,

Le Maire, Vincent KOBLOTH.



SOUS-PREFECTURE

30 JUIN 2020

67 SELESTAT-ERSTEIN